



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 15130

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la nécessité de poursuivre l'effort engagé ces dernières années en faveur du développement des langues régionales et en particulier de l'occitan. En totale opposition avec les volontés affichées en la matière et alors que de nombreux besoins restent insatisfaisants dans la trentaine de départements qui constituent l'aire de la langue occitane, le Gouvernement s'apprête à réduire de près de 25 %, par rapport à 2002 le nombre de postes mis su concours cette année au CAPES d'occitan langue d'oc. Parents d'élèves et enseignants voient dans cette décision l'amorce d'un recul préjudiciable au développement de l'enseignement de l'occitan et réclament avec force et détermination que des réajustements soient opérés. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour répondre à cette attente légitime d'une prise en compte complète des besoins potentiels dans le domaine de l'enseignement de la langue occitane dans le second degré.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours d'enseignants du second degré s'appuient sur les prévisions relatives aux départs des enseignants et l'évolution attendue de la démographie scolaire. Ils doivent également tenir compte de l'occupation des emplois inscrits en loi de finances. La diminution du nombre des postes au CAPES d'occitan est justifiée par des recrutements au-delà des besoins recensés par les rectorats. C'est ainsi qu'un excédent de 17 enseignants dans les zones de remplacement a été constaté par rapport aux moyens nécessaires pour assurer les suppléances dans cette discipline. La nécessité de pourvoir, en revanche, des postes vacants dans de nombreuses autres disciplines impliquait ce redéploiement à niveau global constant des concours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15130

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2360

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3946